

25. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR L'INTERPELLATION VALERIE SCHWAAR – LE CANTON DE VAUD S'ENGAGERA-T-IL POUR EVITER UNE « GRANDE VADROUILLE » DES CINEASTES VAUDOIS ?

Rappel de l'interpellation

Que ce soit du point de vue de la formation, de la production ou de la réalisation, le cinéma vaudois fait preuve aujourd'hui d'une remarquable vitalité. En matière de formation, le canton de Vaud offre plusieurs filières : depuis la rentrée 2006, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) offre une formation de niveau master et bachelor en cinéma. L'Université de Lausanne (UNIL) dispose également d'une section d'histoire et d'esthétique du cinéma. Les acteurs sont formés à la Haute école de théâtre de Suisse romande sise à Lausanne (HETSR). En matière de production, le canton de Vaud compte les plus importantes maisons de production romandes, récompensées à plusieurs reprises ces dernières années par le Prix du Cinéma suisse en fiction comme en documentaire (Saga Productions, Box Productions, CAB Productions, Climage). Dans le domaine de la réalisation, les Vaudois fameux sont toujours plus nombreux, comme en témoigne la liste non exhaustive suivante : Anne-Marie Miéville, Lionel Baier, Fernand Melgar, Jean-Stéphane Bron, Jean-François Amiguet, Jean-Luc Godard, Pierre-Yves Borgeaud, Frédéric Gonseth.

Ce tableau du milieu cinématographique vaudois ne serait pas exhaustif sans la mention de la Cinémathèque, qui joue un rôle essentiel en matière de sauvegarde et de présentation des œuvres cinématographiques collectées.

Bien réel, ce dynamisme risque toutefois d'être fragilisé par la disparité qui s'installe actuellement entre les productions romande et alémanique, en particulier depuis que le canton de Zürich a quadruplé les fonds qu'il destine au cinéma. Afin de faire front, les autorités politiques et les professionnels romands de la branche cherchent à augmenter les montants à disposition du Fonds Regio Films, dont la vocation est de soutenir la production audiovisuelle indépendante en Suisse romande. Le Fonds Regio Films est alimenté par les acteurs suivants : la Loterie romande, la Fondation culturelle de Suissimage, la Société suisse des auteurs, la Télévision suisse romande, le canton et la Ville de Genève, la Fondation vaudoise pour le cinéma¹, les cantons de Fribourg, du Valais, de Berne (francophone), du Jura et de Neuchâtel. La part vaudoise, par le biais de la Fondation vaudoise pour le cinéma, se monte à environ 2 millions de francs annuels².

Afin de faire contrepoids aux moyens alloués par le canton de Zurich, la Conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), présidée par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, a émis l'idée de dépasser les frontières cantonales et de créer une Fondation romande du cinéma, regroupant toutes les aides dévolues à la création, pour un budget annuel global de 10 millions de francs, et cela dès 2010. Les collectivités publiques et les organismes concernés dans le canton de Vaud sont appelés à y participer à hauteur de 35% (3,5 millions), correspondant au pourcentage de la production artistique vaudoise à l'échelle de la Suisse romande. Le canton et la Ville de Genève couvriront 50% des besoins du Fonds, soit les 5 millions d'ores et déjà alloués à l'aide au cinéma, tandis que les autres cantons romands se partageront au prorata de leur consommation moyenne les 15% restants (1,5 million).

En prenant en compte l'ensemble des moyens déjà disponibles dans le canton le canton de Vaud, environ 2 millions de francs, un soutien renforcé des différentes collectivités et organismes vaudois s'avère nécessaire pour pouvoir la contribution totale attendue de 3,5 millions.

L'enjeu est crucial, non seulement du point de vue culturel, mais aussi identitaire, politique et économique. Car si le canton de Vaud venait à refuser d'augmenter sa participation financière, les talents – formés sur notre territoire et dans nos écoles – pourraient décider de quitter le canton et compromettre ainsi, à terme, l'ancrage, la pérennité et la vitalité de la filière cinématographique vaudoise. Par ailleurs, un refus d'entrer en matière contribuerait également à « territorialiser » le cinéma romand dans le canton de Genève, contrevenant ainsi tant au nouvel esprit politique qui souffle sur les relations valdo-genevoises qu'à la volonté exprimée par les professionnels de décloisonner leurs activités et de dépasser les frontières cantonales.

Au vu de ce qui précède, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

¹ La Fondation vaudoise pour le cinéma a été créée en 1986 par des cinéastes et des personnalités oeuvrant pour le cinéma vaudois. Elle regroupe toutes les aides publiques à l'échelle vaudoise et s'intègre dans le système de soutien Regio à l'échelle romande. Elle est soutenue par le canton de Vaud, la Ville de Lausanne ainsi que par d'autres communes vaudoises et la Loterie romande. A noter que le canton de Vaud subventionne la Cinémathèque suisse, la Fondation vaudoise pour le cinéma, Vision du réel et le Cinéfestival pour un montant total de Fr. 1'260'000.-

² Loterie romande, organe vaudois (Fr. 700'000.-), Loterie romande, part vaudoise de la LoRo organe central (Fr. 540'000.-), Etat de Vaud (Fr. 500'000.-), Ville de Lausanne (Fr. 250'000.-), autres collectivités (Fr. 10'000.-), <http://www.regiofilms.ch>.

1. *Le Conseil d'Etat confirme-t-il sa volonté de favoriser l'émergence d'une Fondation romande dans le domaine du cinéma ?*
2. *Le Conseil d'Etat confirme-t-il sa volonté de soutenir le dynamisme vaudois dans le domaine de la création cinématographique ?*
3. *Le Conseil d'Etat projette-t-il d'augmenter son soutien financier à la création audiovisuelle, et ce dès le budget 2010 ? Est-ce que d'autres collectivités publiques et organismes vaudois sont susceptibles de faire de même ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le soutien à la production cinématographique vaudoise, et plus généralement romande, fait preuve d'une qualité depuis longtemps reconnue par l'Etat de Vaud, qui s'est engagé avec la Ville de Lausanne, dans le financement de la Fondation Vaudoise pour le cinéma (FVC) dès sa création en 1986. Depuis lors, il lui alloue une subvention annuelle pour mener à bien la mission qu'il lui a déléguée.

Dans le panorama des activités culturelles dans le Canton de Vaud, le bien-fondé d'une montée en puissance du soutien à la production cinématographique régionale s'est trouvé confirmé par l'augmentation progressive de la subvention cantonale, notamment au moment de la mise sur pied du Fonds Regio Films. D'un montant de CHF 145'000 en 2000, elle ascende à CHF 500'000 au budget 2009. L'évolution envisagée est abordée plus loin.

Réponse aux questions

1. *Le Conseil d'Etat confirme-t-il sa volonté de favoriser l'émergence d'une Fondation romande pour le cinéma ?*

Il fait mieux que cela. Le Canton de Vaud, avec Genève, est canton-leader du dossier, qui est fondé sur une étroite concertation entre cantons romands, Ville de Genève et Ville de Lausanne. Ce projet est élaboré d'autre part en collaboration avec les professionnels romands du cinéma, singulièrement avec les représentants du Forum romand et de Fonction : Cinéma. L'objectif est d'aboutir à la mise sur pied de cette structure romande en 2010, au plus tard début 2011 ; les procédures exigées par la signature d'un accord intercantonal sont différentes d'un canton à l'autre, et demanderont sans doute du temps.

2. *Le Conseil d'Etat confirme-t-il sa volonté de soutenir le dynamisme vaudois dans le domaine de la création cinématographique ?*

L'implication de l'Etat de Vaud, par son Service des affaires culturelles, dans le chantier évoqué sous point 1.- constitue la réponse à cette question. Ce qui, dans les esprits, relevait il n'y a pas si longtemps, d'une mission essentiellement, voire exclusivement de compétence fédérale, nécessite en réalité l'adaptation des moyens financiers au 7^{ème} art et à la production régionale tout particulièrement en Suisse romande et, dans cette perspective, une répartition des charges entre Confédération et cantons. Il faut comprendre le mot « cantons » dans son acception la plus large : il s'agit en effet de la mise en commun des efforts entre cantons, villes et LORO notamment.

Cela étant, en matière de soutien au dynamisme du cinéma vaudois, l'Etat de Vaud ne se limite pas à l'inscription de la subvention à la FVC dans son budget annuel.

Ainsi la Fondation Vaudoise pour la culture (appelée Fondation vaudoise pour la promotion et la création artistiques jusqu'en 2007) a-t-elle attribué son Grand Prix en 1989 à Jean-Luc Godard, en 1991 à Jacqueline Veuve, un Prix Jeune Créateur à Frédéric Gonseth en 1993, en 2001 à Jean-Stéphane Bron, à Lionel Baier en 2005, le Prix de l'Eveil à Nag Ansoerge en 1998, pour citer quelques exemples. Rappelons également le Prix du Rayonnement donné en 1990 à Michel Soutter, en 2003 à Anne Richard ou encore, tout récemment, à Carlos Leal en 2008. En 2007, Jean-Stéphane Bron recevait le Prix spécial du 20^{ème} anniversaire de la même Fondation, et, par le Service des affaires culturelles, une aide exceptionnelle à écriture pour son projet de long métrage sur le monde de la finance.

Enfin, le Service des affaires culturelles, toujours, dans la mesure des moyens financiers disponibles, apporte un soutien à des projets jugés intéressants mais n'entrant pas forcément dans les critères de la FVC.

3. *Le Conseil d'Etat projette-t-il d'augmenter son soutien financier à la création audiovisuelle, et ce dès le budget 2010 ? Est-ce que d'autres collectivités publiques et organismes vaudois sont susceptibles de faire de même ?*

Le Conseil d'Etat ne peut se prononcer pour d'autres collectivités publiques, mais un travail de chiffrage précis de la répartition des charges est élaboré dans le cadre du chantier de la FRC. Comme dit plus haut, il s'agit véritablement de mettre sur pied une structure de concertation et de mise en commun des moyens, proportionnels à l'activité de production de chaque canton.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat soutient la montée en puissance de la subvention, dès 2010, en la faisant passer à CHF 900'000. L'objectif est que dès 2011 « l'argent vaudois », tous partenaires confondus, atteigne la hauteur adéquate par rapport au poids de la production vaudoise, qui constitue le 35% de la production cinématographique romande. Il est prévu de poursuivre et mener à bien cet effort conséquent sur le budget 2011. En effet, il convient de concentrer cet effort sur le moins de temps possible, car, dans l'intervalle, le soutien aux cinéastes vaudois s'exerçant proportionnellement à l'apport financier vaudois, nos créateurs seront prêtés.